

Plus de 700 personnes réunies « en rythme » au Locle

La fédération suisse de gymnastique du Locle a sorti le grand jeu pour son spectacle annuel. La « Fédé » a ainsi fait vibrer le cœur des 700 personnes réunies pour l'occasion, confirmant son statut d'acteur majeur de la vie associative et sportive de la Mère commune.

Photo © dr



Par Cédric Dupraz

Durant plus de 2 heures 30, quelques 150 gymnastes ont enchaîné les performances et figures de style, mêlant saltos, Fosbury, voltiges et acrobaties devant un public conquis. Placée sous le thème du music-hall, cette nouvelle édition faisait la part belle aux comédies musicales, avec des clin d'oeil à *Mary Poppins*, *Cats*, *Hair* ou encore *Mamma Mia*. Succédant à Laurent Hug après plus de 10 ans de bons et loyaux services, la jeune présidente Pauline Frainier a récemment repris les rênes de la « Fédé ».

Philippe Zbinden et sa 50^e participation!

Première femme à occuper ce poste depuis la création de la société en 1849, elle a salué « les gymnastes de tous âges et le public venu si nombreux. » Cette soirée revêtait également un caractère particulier

pour l'athlète et entraîneur bien connu du Locle, Philippe Zbinden, qui fêtait sa... 50^e participation ! « C'était une toute belle édition, avec des musiques que tout le monde connaissait », renforçant par là même l'adhésion du public. « La préparation du spectacle et des chorégraphies débute plusieurs mois à l'avance. » Véritable vitrine pour le club, cette soirée met en lumière la progression des jeunes gymnastes et la richesse des disciplines proposées. En présence des autorités communales, de représentants du service des sports et de l'ADL, la présidente a également décerné « les honneurs » aux athlètes méritants.

Fort de ses 250 membres, la FSG propose chaque semaine une douzaine d'entraînements, répartis par discipline et tranche d'âge (la doyenne a 92 ans !) Les initiations débutant dès l'âge de 4 ans, la relève est assurée... tout comme l'ambiance lors de ces soirées exceptionnelles.

Annonces

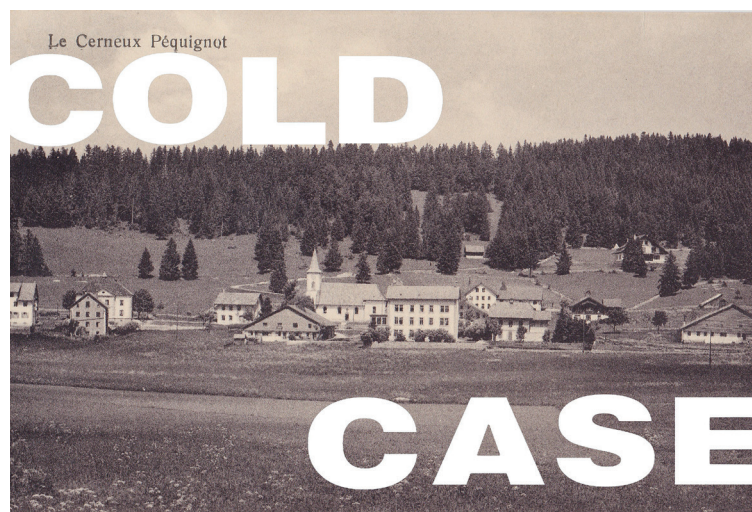


Photo © dr

Quand le « crime d'impureté » faisait frémir le Cerneux-Péquignot

Par Cédric Dupraz

En 1834, au Cerneux-Péquignot, deux amants se retrouvent dans le viseur de la justice. Leur faute ? Le « crime d'impureté » ! À l'époque, cette infraction sanctionne, entre autres, les relations charnelles hors mariage ! Impossible d'y échapper : quelques mois plus tôt, le Conseil d'État de la principauté de Neuchâtel avait en effet décidé que les contrevenants seraient emprisonnés dans un délai d'un mois à partir de la sentence.

Les faits sont difficiles à nier : Virginie Vermot-Petit-Outhenin, dont le ventre grossit à vue d'œil, est rattrapée par la réalité. Comme le souligne le maire Huguenin, la femme n'en était pas à son coup d'essai : quelques années auparavant, un premier enfant illégitime était déjà sorti de son ventre. Acculé ou conscient de ses responsabilités, son amant, François Felix Faivre reconnaît le 21 avril 1834 être le père de l'enfant. Le 29 mai, une petite fille vient au monde. Treize jours plus tard, la sentence tombe : 3 jours de prison pour l'homme, 6 pour la femme. Quant à l'enfant,

en conformité au droit de l'époque, elle ne bénéficie ni de droits d'héritage ni de l'origine de ses parents.

L'intervention décisive du roi de Prusse

Cet épisode est tiré du recueil sur le Cerneux-Péquignot de Michel Kreis, de la société neuchâteloise de généalogie (2010). N'y voyez cependant pas un cas isolé de la seule paroisse catholique des Montagnes. En réalité, ce type de « crime sans victime » a été poursuivi durant des siècles, notamment par la Vénérable Classe des Pasteurs. Le Conseil d'État avait par ailleurs atténué la répression, conscient qu'elle poussait certaines femmes jusqu'à l'infanticide pour sauver leur honneur. Il faudra néanmoins l'intervention du roi de Prusse, le 21 juillet 1834, pour que les enfants illégitimes obtiennent des droits à l'héritage. Quelques années plus tard, l'avènement de la République en 1848 donnera un grand coup d'accélérateur, balayant les vestiges de l'Ancien Régime. Depuis lors, au Cerneux-Péquignot et ailleurs sur territoire neuchâtelois, on fricote au gré des saisons... marié ou non.



FERNER

COFFRES-FORTS

Vos valeurs à l'abri des voleurs

Ferner Coffres-Forts
2322 Le Crêt-du-Locle • 032 926 76 66
www.ferner-coffres-forts.ch



MAISON DU STORE

Communance 4 **DELÉMONT** 032 422 77 19
Ch. de la Chèvre 2 **YVERDON** 024 447 27 17
www.maisondustore.ch